CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38 Nb. de représentés : 5 Nb. d'absents : 10 L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1845 :

Vote de subventions aux associations

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, Marie Claire. PALIOD Marie PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphano.

ABSENTS:

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Affaire n°37/1845: Vote de subventions aux associations.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre ;

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif pour la mise en œuvre desdites actions en participant au financement du fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2025,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :

Associations	Nature de la Subvention	Subvention en Euros (€)
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Fonctionnement	7 000 €
Association Mouvement Associatif Terre Rouge les Hauts	Fonctionnement	1 000 €
Association Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	Fonctionnement	16 000 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Fonctionnement	7 000 €
Association Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Fonctionnement	5 000 €
Association Génération Sud	Fonctionnement	1 500 €
ASP Sud Réunion- Association de Bénévoles pour l'Accompagnement et le Développement des Soins Palliatifs Sud Réunion	Fonctionnement	1 500 €
Association Nationale de Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation Groupement Régional Réunion	Fonctionnement	1 500 €
Union Fédérale Départementale des Anciens Combattants, Victimes de Guerre et Anciens Militaires de la Réunion	Fonctionnement	1 500 €
ARAJUFA-FRANCE Victimes Réunion	Fonctionnement	Accusé de réce 3 10 5 0 0 recture 374-219740164-20250311-37-1845-DE

Açcuse de réce**ption et privacture**974-219740164-20250311-37-1845-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Fée Mazine	Fonctionnement	4 000 €
La Case Momon Lé La	Fonctionnement	3 000 €
Hibiscus	Fonctionnement	4 000 €
Association du Coté des Femmes	Fonctionnement	3 000 €
Association d'Education Thérapeutique et d'Intervention Sociale (ASETIS)	Accompagnement et prévention Prévention santé en bus	4 000 €
Groupe Entraide Mutuelle du Sud (Gem du Sud)	Fonctionnement	4 000 €
Association Jeunesse Cambrai	Fonctionnement	4 000 €
Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC)	Fonctionnement	7 000 €
Association Solidaire pour Mieux Vivre (ASPMV)	Fonctionnement	5 000 €
Association Dalie Solidarité	Fonctionnement	1 500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants Afrique, Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	Fonctionnement	1 500 €
Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Fonctionnement	5 000 €
TOTAL		91 500 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161 RE25000007

- D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



